Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 35560

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

H-85-35560

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																				
Trifamiliale.			H03																			
Multifamiliale, catégorie A.				H04																		
Multifamiliale, catégorie B.					H05																	
Multifamiliale, catégorie C.						H06																
Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.							p1a															
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																						
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																						
Détachée (isolée)			★	★	★	★																
5- NORMES DE LOTISSEMENT																						
5-1- TERRAIN																						
Largeur (mètre)	min.		18	24																		
Profondeur (mètre)	min.		30	30	30	30																
Superficie (mètre carré)	min.		540	720																		
6- NORMES DE ZONAGE																						
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																						
Avant (mètre)	min.		6	6	6	6																
Latérale 1 (mètre)	min.		4	4	6	6																
Latérale 2 (mètre)	min.		4	4	6	6																
Latérale sur rue (mètre)	min.		6	6	6	6																
Arrière (mètre)	min.		8	8	10	10																
Arrière sur rue (mètre)	min.		8	8	10	10																
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																						
Hauteur (étage)	min./max.		1/3	1/3	1/3	1/3																
Largeur (mètre)	min.		8	8																		
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		64	64																		
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																						
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																						
8- ARTICLES APPLICABLES																						

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 12,5 mètres.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2012-44	ARS-11	2012-07-02
	CA-48	2020-01-27